

# CENTRE MEDICAL

Chemin de la Treille

30129 MANDUEL



## ARCHITECTE :

Architecture F DOUSTALY  
51 rue Henri le Sidaner  
34 000 MONTPELLIER  
Tél : 06 71 70 12 68  
Mél : fd@florentdoustaly.fr



## MAITRE D'OEUVRE :

LP INGENIERIE  
12 route de la Cave - Bât 7  
30420 CALVISSON  
Tél : 04 66 20 15 23  
Mél : contact@lp-ingenierie.fr



## BE STRUCTURE :

ABAQUE  
16 Avenue Maréchal Leclerc  
84510 Caumont-sur-Durance  
Tél : 04 90 33 48 61  
Mél : abaque.bet@gmail.com



## BE FLUIDES :

CETEX INGENIERIE  
285 rue Gilles Roberval CS 32028  
30915 Nimes Cedex 2  
Tél : 04 66 68 01 30  
Mél : cetex@cetexing.fr



## BUREAU CONTROLE :

COTECBAT  
5 Impasse des Garances  
30210 Collias  
Mél : cotecbat@gmail.com

## COORDONNATEUR SECURITE CHANTIER :

PRECO  
6 Chemin du Bosquet  
30210 Castillon du Gard  
Mél : o.faure@preco.pro



## MAITRE D'OUVRAGE

SCI AMITIE  
2134 Chemin de la Combe des Oiseaux  
30900 NIMES

Lot n°09

## CARRELAGE-FAIENCE

### CCTP

|         |            |
|---------|------------|
| Dossier | 19-08 T    |
| Date    | 20/04/2020 |
| Phase   | DCE        |
| Indice  | A          |

| Code   | Désignation  |
|--------|--|
| 09.1   | <p><b>PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES</b></p>   |
| 09.1.1 | <p><b>OBJET</b></p> <p>Le présent descriptif a pour objet de définir les travaux à réaliser dans le cadre de la construction d'un CENTRE MEDICAL situé sur la commune de 30129 MANDUEL</p> <p>Le présent CCTP Lot n°09 CARRELAGE-FAIENCE devra être connu de tous les entrepreneurs.<br/>Tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages et au parfait fonctionnement des installations doivent être prévus par l'entrepreneur et exécutés conformément aux règles de l'art.<br/>L'entrepreneur suppléera par ses connaissances professionnelles aux détails qui pourraient être mal indiqués ou omis dans les plans et devis descriptif.<br/>En conséquence l'entrepreneur ne pourra en aucun cas arguer que des erreurs ou omissions aux plans et devis descriptif le dispense d'exécuter intégralement tous les travaux nécessaires à l'achèvement des travaux et installations.</p>  |
| 09.1.2 | <p><b>TEXTES DE REFERENCES</b></p> <p>DTU :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DTU 52.1 : Revêtements de sols scellés</li> <li>- D.T.U n° 26.1 d'avril 2008 : Travaux d'enduit de mortier</li> <li>- DTU 26.2 : Chape et dalles à base de liants hydraulique</li> <li>- DTU : 52.1 : Revêtement de sols scellés</li> <li>- DTU 55/55.2 : Revêtement muraux scellés</li> </ul> <p>NORMES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- NF P 01.001 révisée, concernant les dimensions de coordination des ouvrages et des éléments de construction</li> <li>- NF P 14.201.1 et 2 : Chapes et dalles à base de liants hydraulique</li> <li>- NF P 15.101 à 15.462 : Liants hydrauliques</li> <li>- NF P 18.303 : Granulométrie des agrégats</li> <li>- NF P 61 : Carrelage et dallage</li> <li>- NF P 61-202-1 et 2 : Revêtement de sols scellés</li> <li>- NF P 61.203 : Mise en oeuvre de sous couches isolantes sous chape ou dalle flottante et sous carrelage</li> <li>- NF P 62.001 : Revêtements de sol – Propriétés antistatiques – Spécifications et méthodes d'essais</li> <li>- NF P 61.311 : Qualité des carreaux</li> <li>- NF P 61.313 : Dimension des carreaux</li> <li>- NF P 61-203 : Sous-couches isolantes sous chape ou dalles flottantes et sous carrelage</li> <li>- NF P 65 : Revêtement de murs</li> <li>- NF EN 159 : Carreaux et dalles de céramique pressés à sec à absorption d'eau E &gt; 10</li> <li>- NF EN 163 : Carreaux et dalles de céramique - Échantillonnage et conditions de réception</li> <li>- NF EN 176 : Carreaux et dalles de céramique pressés à sec à faible absorption d'eau</li> <li>- NF EN 87 : Carreaux et dalles de céramique de sols et de murs - Définition, classification, caractéristiques et marquage</li> <li>- NF EN 98 : Carreaux et dalles de céramique - Détermination des caractéristiques dimensionnelles et aspects de surface</li> </ul> <p>REGLES PROFESSIONNELLES, CAHIER ET GUIDES TECHNIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Classement UPEC édité par l'Union Nationale des revêtements de sols et tapis</li> <li>- Cahier C.S.T.B. 3265 de mai 2006 - Groupe spécialisé n° 13 -Cahier des prescriptions techniques d'exécution des revêtements de murs intérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers - colle ou adhésifs</li> <li>- Cahier C.S.T.B 3509 de novembre 2004 - Groupe spécialisée n° 12 - Nature sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux</li> <li>- Cahier C.S.T.B 3567 de mai 2006 – Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois</li> <li>- Avis techniques 3267 de mai 2006. Groupe spécialisé n° 13 – Cahier des prescriptions techniques d'exécution des revêtements de sols intérieurs et extérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers- colles</li> <li>- Classement UPEC des revêtements céramique</li> <li>- Cahier CSTB 286 : Préparation des ouvrages en vue de la pose de revêtements minces</li> <li>- Cahier CSTB 1504 : Classement UPEC</li> <li>- Cahier N°1006 : Classification des couches d'usure</li> </ul> <p>ARRETES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêté du 30 novembre 2007 modifiant l'arrêté 1 août 2006.</li> <li>- Arrêté du 03 mai 2017 modifiant l'arrêté du 30 novembre 2007 relatifs aux caractéristiques thermiques et à la performance</li> </ul> |
| 09.1.3 | <p><b>VERIFICATION DES DOCUMENTS</b></p> <p>Avant toute exécution l'entrepreneur devra vérifier toutes les côtes des dessins qui lui sont ou seront remis.<br/>Il signalera en temps utile au Maître d'œuvre, les erreurs ou omissions qui auraient pu se produire, ainsi que les changements qu'il jugerait utiles d'apporter.<br/>Il provoquera la délivrance de tous documents et de tous renseignements complémentaires pour tout ce qui lui semblerait douteux, non conforme aux règles de l'art et aux prescriptions légales.<br/>Faute de se conformer à ces prescriptions, il deviendra responsable de toutes les erreurs relevées au cours de l'exécution, ainsi que des conséquences qui en résulteraient.<br/>Aucun travail supplémentaire ni aucun travail refait provenant des erreurs ou omissions ne fera l'objet d'un supplément au prix forfaitaire.</p>  |

| Code     | Désignation  |
|----------|--|
| 09.1.4   | <p><b>CONNAISSANCE DES LIEUX</b></p> <p>L'entrepreneur est réputé s'être rendu compte sur place et s'être parfaitement renseigné, avant la remise des prix, de la disposition des lieux et de la nature des travaux à exécuter.<br/>Il prendra donc le terrain dans l'état où il se trouve au moment de la signature du marché et devra avoir fait toutes prévisions en conséquence.</p> <p>L'entrepreneur adjudicataire ne pourra arguer d'aucune omission ou sujétion particulière imprévue, pour tenter de revenir sur le prix global et forfaitaire de son marché.</p>   |
| 09.1.5   | <p><b>LIMITE DE PRESTATION</b></p> <p>Voir tableau des limites de prestation joint au dossier marché.</p>  |
| 09.1.6   | <p><b>ETENDUE DES TRAVAUX</b></p> <p>Les travaux comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les études, plans d'appareillage et calepinages des revêtements,</li> <li>• les dispositions d'interdiction d'accès aux locaux pendant la durée des travaux, ainsi que les délais subséquents de protection des revêtements,</li> <li>• la réception des supports débarrassés de tous gravats et déchets ; ces supports devront correspondre aux prescriptions énoncées au chapitre II,</li> <li>• la fourniture de tous les échantillons demandés par le Maître d'œuvre pour fixer son choix, ainsi que des maquettes d'appareillage,</li> <li>• l'exécution des enduits de lissage,</li> <li>• toutes les découpes et travaux de finition autour des différents équipements, tels que : appareils sanitaires, tuyauteries, gaines, poteaux, etc</li> <li>• les joints d'étanchéité réalisés à la pompe au droit des plinthes et autour des appareils sanitaires,</li> <li>• la fourniture et la pose de tous les accessoires permettant une parfaite finition des ouvrages,</li> <li>• l'exécution des chapes de rattrapage de niveaux,</li> <li>• la mise en oeuvre des revêtements sols collés ainsi que des revêtements muraux,</li> <li>• les raccords éventuels après pose de canalisations et accessoires des autres corps d'état,</li> <li>• les finitions, joints soignés, joints périphériques de dilatation, de reprise, de fractionnement, d'étanchéité au pourtour des locaux, la découpe au-dessus de la plinthe de la fourrure et de la couche élastique,</li> <li>• les frais de contrôle et d'essais (matériaux, frais de bureau de contrôle) selon les prescriptions ci-après,</li> <li>• la réfection des ouvrages reconnus défectueux à la réception des travaux,</li> <li>• les cornières et joints de revêtements de sol en fonction des dessins du Maître d'œuvre</li> <li>• les protections nécessaires pendant et après la pose jusqu'à la réception,</li> <li>• le nettoyage des revêtements après leur réalisation,</li> <li>• l'enlèvement hors chantier de tous les déchets ou gravois résultant des travaux du présent lot.</li> <li>• la manutention, le levage, la distribution des carrelages, dalles, faïences et la fourniture des fluides sont à la charge du présent lot.</li> </ul> |
| 09.1.7   | <p><b>MISE EN OEUVRE</b></p> <p>L'entrepreneur du présent lot devra réceptionner les supports avant le démarrage de ses travaux.<br/>Il est précisé que le fait d'avoir exécuté les travaux de revêtement de sol constituera une adaptation sans réserve des supports livrés par les autres corps d'états.<br/>Il assurera avant tout début de pose, que tous les fourreaux ou canalisations soient mis en place par les corps d'état concernés.<br/>La pose du carrelage se fera à partir du trait de niveau +1.00 tracé par le lot GROS OEUVRE.<br/>Tous les matériaux devront avoir un classement 1° choix et se conformer aux normes UPEC et devront avoir été acceptés par le Maître d'œuvre.<br/>Le présent lot devra présenter plusieurs échantillons dans chaque catégorie demandée.<br/>Toutes les colles utilisées pour les revêtements muraux ou horizontaux, devront avoir reçu un avis d'agrément par le CSTB en cours de validité au moment de la réalisation des travaux.<br/>Les revêtements de sols et muraux seront livrés dans un parfait état de propreté.</p>   |
| 09.1.8   | <p><b>DOCUMENTS NECESSAIRES AU DEROULEMENT DU CHANTIER</b></p>   |
| 09.1.8.1 | <p><b>VALIDATION DES DOCUMENTS ET DES OUVRAGES</b></p> <p>Le Maître d'Ouvrage a missionné un contrôleur technique pour vérifier l'aspect réglementaire des ouvrages réalisés par l'entreprise.<br/>Tous les documents d'exécution seront soumis pour approbation au Bureau de Contrôle, avant le début des travaux.<br/>L'entrepreneur devra réaliser les rectifications ou recommandations faites et ne pourra exécuter que les plans signés et approuvés sans réserve après les contrôles techniques, et ceci, dans le cadre de son forfait.<br/>L'entrepreneur s'engage à donner libre accès sur le chantier au Maître d'Ouvrage, au Maître d'œuvre et au Bureau de Contrôle et de mettre à leur disposition tous les moyens nécessaires pour vérifier, in situ, la bonne exécution des ouvrages, conformément aux plans et aux règles de l'art.<br/>Pour les éléments préfabriqués, ce contrôle pourra se faire en usine et les frais en découlant seront à la charge exclusive de l'entrepreneur.</p>   |
| 09.1.8.2 | <p><b>DOSSIER D'EXECUTION</b></p> <p>L'entreprise est tenue de fournir en temps et en heure le dossier d'exécution des ouvrages regroupant l'ensemble des éléments nécessaires aux missions des intervenants de l'équipe de maîtrise d'œuvre , du bureau de contrôle et du coordonnateur SPS</p> <p>En aucun cas, l'entreprise ne peut refuser une demande qui proviendrait de l'équipe de maîtrise d'œuvre du bureau de contrôle, du coordonnateur SPS ou du maître d'ouvrage si cette demande participe à une meilleure compréhension des matériels, matériaux ou techniques prévues pour la réalisation de l'ouvrage.</p> <p>PLANS</p>  |

| Code     | Désignation   |
|----------|---|
|          | <p>Plans de localisation d'ouvrages<br/>Plans de calepinage</p> <p>DETAILS</p> <p>FICHES TECHNIQUES<br/>carrelage, colles, faïences, profils de JD, baguette d'arrêt</p> <p>ECHANTILLONS<br/>carrelage, faïences</p>  |
| 09.1.8.3 | <p><b>DOSSIER DE RECOLEMENT</b></p> <p>L'entrepreneur est tenu en fin de chantier de transmettre en 3 exemplaires papier et un CD-ROM un dossier conformément à l'article - 00.3.3.3 DOSSIER DE RECOLEMENT- du CCTP N°00.</p>   |
| 09.2     | <p><b>DESCRIPTIONS DES OUVRAGES</b></p>   |
| 09.2.1   | <p><b>ISOLANT MOUSSE PU</b></p> <p>Fourniture et mise en oeuvre de mousse polyuréthane projetée épaisseur 12cm R = 3.85 m2.K/W après passage des corps d'état techniques pour passage des réseaux et du lot cloisons doublages.</p> <p>Compris ponçage après intervention pour parfaite planéité.<br/>Compris ensemble des protections contre les projections</p> <p><b>Localisation</b> : Sous carrelage du R+1</p>  |
| 09.2.2   | <p><b>REVETEMENT DE SOL</b></p>   |
| 09.2.2.1 | <p><b>RAVOIRAGE</b></p> <p>Réalisation d'une chape de ravoirage épaisseur 4cm pour couverture de l'ensemble des réseaux, gaines et fourreaux positionnées par les corps d'état technique.<br/>Chape de mortier maigre taloché</p> <p><b>Localisation</b> : Plancher R+2</p>   |
| 09.2.2.2 | <p><b>ISOLANT ACOUSTIQUE</b></p> <p>Fourniture et pose d'un système d'isolation phonique aux bruits d'impact sous carrelage.<br/>Isolation phonique en agglomérats de liège et de caoutchouc comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en oeuvre d'une bande de désolidarisation aux relevés périphériques.</li> <li>Amélioration phonique de l'ensemble : Delta L W &gt;16db.</li> <li>Le support sera préalablement dressé parfaitement plan et propre.</li> <li>Primaire d'encollage et interposition de rouleaux de produits acoustiques sous le mortier colle du carrelage.</li> <li>Remise de l'avis technique avant mise en oeuvre et toutes autres sujétions de mise en oeuvre.</li> </ul> <p><b>Localisation</b> : Plancher R+2</p> |
| 09.2.2.3 | <p><b>CARRELAGE</b></p> <p>Pose de carrelage grès émaillé 45x45 cm dans l'ensemble des pièces compris découpes soignées sur les saillies (tuyaux, angles, cadres,...).<br/>Écartement des joints de carrelage 4 mm maximum.<br/>Teinte au choix de l'architecte.<br/>Fourniture et pose de <u>plinthes à gorge</u> assorties. Les plinthes seront désolidarisées par joint mastic élastomère de même teinte que les joints de carrelage.<br/>Compris masquettes et tabourets de finition devant tuyaux et gaines remontant du plancher et remplissage de coulis de mortier lissé en surface.</p> <p>Classement UPEC : U4 P3 E3 C3 -</p> <p><b>Localisation</b> : Ensemble du R+1 et R+2 et hall d'entrée RDC</p>  |

| Code     | Désignation   |
|----------|---|
| 09.2.2.4 | <b>Carrelage</b>  |
| 09.2.2.5 | <b>Plinthes</b>   |
| 09.2.3   | <b>FAIENCE</b>  |
| 09.2.3.1 | <b>SANITAIRES</b>   |
|          | <p>Pose de faïence 40 x 20cm de teinte clair joint blanc 3mm sur support plaque de plâtre compris découpe propres autour des tuyaux d'alimentation et d'évacuation.<br/>Pose sur hauteur 120cm sur habillage bâti support<br/>Pose 60cm sur lave main des sanitaires et retour éventuel.</p> <p>utilisation d'un procédé de protection sous avis technique avant mise en oeuvre de la faïence (type SPEC)</p> <p><b>Localisation</b> : sanitaires</p> |
| 09.2.4   | <b>DIVERS</b>   |
| 09.2.4.1 | <b>CARRELAGE ASCENSEUR</b>  |
|          | <p>Fourniture et mise en oeuvre de carrelage pour les 2 cabines d'ascenseur.<br/>Gamme de carreau identique aux carreaux des parties communes.<br/>Scellement sur chape suivant fiche technique ascensoriste.</p> <p>Classement U4 P4 E3 C3</p>   |
| 09.2.4.2 | <b>CARRELAGE LOCAL OM</b>   |
|          | <p>Fourniture et pose de carrelage anti dérapante R10 compris forme de pente pour raccordement sur siphon de sol (au lot gros oeuvre).<br/>Compris plinthes périphériques et socle sur tuyaux alimentation AEP.</p> <p>Classement U4 P4 E3 C2</p>   |
| 09.2.4.3 | <b>SOCLES</b>   |
|          | <p>L'entreprise aura à sa charge la réalisation de socles maçonnés, au droit de tous tuyaux (alimentations ou évacuations) sortant du sol.<br/>Réalisé par coulage de mortier, sur une hauteur suivant hauteur de plinthe carrelage.<br/>Habillage du socle par plinthes à la charge du présent lot.</p> <p><b>Localisation</b> : Habillage de l'ensemble des pieds de canalisations</p>  |
| 09.2.4.4 | <b>TAPIS DE SOL</b>   |
|          | <p>Fourniture et mise en place de tapis de sol en moquette dans profilés en aluminium.<br/>Pose dans réservation en cadre alu épaisseur suivant tapis. A poser en même temps que le revêtement.<br/>Dimensions 100 x 100</p> <p>Compatible accessibilité PMR</p> <p><b>Localisation</b> : RDC, R+1 et R+2</p>   |